

Conseil municipal du mardi 10 Septembre 2024

COMPTE-RENDU PRESSE

Ordre du jour : :- Adoption du procès-verbal du 16 juillet 2024

- DE Service DSI renouvellement de la convention service commun
- DE Utilisation de la salle des fêtes - cours de yoga
- DE Modification du Tableau des emplois
- Point sur les dossiers d'urbanisme
- Retour Agence Ingénierie de l'Ain appels d'offre réhabilitation
- Questions diverses

PRÉSENTS : Mme BERARDAN C., M. CURT P., M. FONTAINE J.M., M. GABILLET O., Mme MALECKI A., Mme BOZONNET A., Mme JAYR M., M. ROBIN T., M. LABALME Y., Mme LOUVENAZ L, Mme BORNET A.

EXCUSÉS : Mme MOREL-PACLET Colette, M. VANDEL Jean-Michel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LOUVENAZ Laura

Le compte rendu de la réunion du 16 Juillet 2024 est adopté par le Conseil municipal.

DE202409-575 Modification du tableau des emplois

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante **le 18 novembre 2021**.

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail de l'agent technique occupant le poste de femme de ménage, suite à une augmentation de la charge de travail (salle du Relais d'assistante maternelle), Madame Le Maire explique qu'il convient de réorganiser les services de la collectivité, d'une part compte tenu du nouveau visage que prend la commune, Il suggère l'augmentation du temps de travail sur ce poste dans le cadre d'emplois des agents techniques et le renouvellement de son contrat à durée déterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

accepte les propositions du Maire pour l'augmentation du temps de travail du poste technique de la femme de ménage.

autorise Mme Le Maire à procéder à la rédaction du nouveau contrat d'embauche à durée déterminée.

fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué cidessous, avec effet à compter du **1^{er} septembre 2024**.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Service administratif

Fonctions	Nbre	Cadre emploi	Nombre d'heure par semaine	TC	TNC
Secrétariat de mairie cne moins de 2000 hab	1	Adjoint Administratif ou rédacteur	30h		X
Secrétariat de mairie cne moins de 2000 hab	1	Adjoint Administratif ou rédacteur	28h		X
Secrétariat accueil public	1	Adjoint Administratif	28h		X
Secrétariat accueil public	1	Adjoint Administratif	8h		X
Secrétariat administratif et comptable	1	Adjoint Administratif ou rédacteur	14h		X
Secrétariat administratif accueil public	1	Adjoint Administratif	12h		X
Secrétariat administratif accueil public	1	Adjoint Administratif	8h		X

Service technique :

Fonctions	Nbre	Cadre emploi	Nombre d'heure semaine	TC	TNC
Ouvrier polyvalent	2	Adjoint Technique	35h	X	
Ouvrier polyvalent	0	Adjoint Technique	20h		X
Aide Adjoint technique	1	Adjoint Technique	10h		X
Aide Adjoint technique	1	Adjoint Technique	8h		X
Femme de ménage	0	Adjoint Technique	10h30		X
Femme de ménage	0	Adjoint Technique	6h30		X
Femme de ménage	1	Adjoint Technique	1h45		X

DE202409-576 utilisation de la salle des fêtes pour les cours de Yoga

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations DE202212-507 et DE202309-530 autorisant Julie MALECKI à utiliser la salle des Fêtes pour dispenser des cours de yoga.

Julie MALECKI souhaite continuer à dispenser ses cours les prochaines années en ajoutant une séance par semaine le jeudi en plus de celle du lundi, Madame le Maire propose d'accéder à sa demande en proposant le tarif annuel de 300€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE la proposition de mise à disposition au profit de Mme Julie MALECKI de la salle des Fêtes de Vandains pour ses cours de yoga 2 fois par semaine les lundis et jeudis (1h/cours) pendant la période scolaire au tarif de 300€ l'année scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2024.

DE202409-577 Service commune GBA informatique et télécommunications – convention

Dans le cadre de la réforme territoriale, initiée par la loi du 16 septembre 2010, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse était soumise à l'obligation d'établir un schéma de mutualisation de services entre ceux de l'EPCI et ceux des communes membres. Le schéma de mutualisation des services de Bourg-en-Bresse Agglomération prévoyait principalement la création de plusieurs services communs : application du droit des sols, systèmes d'information, systèmes d'information géographique, commande publique, affaires juridiques et ressources humaines.

La convention portant sur la création du service commun : informatique et télécommunications » avec les communes membres de l'agglomération constituait l'action n°2 du schéma de mutualisation. Cette convention approuvée par les communes membres, dont Vandeins, est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2016. Elle a fait l'objet d'un avenant en 2017 portant sur le périmètre d'intervention et les modalités de remboursement du service.

Bourg-en-Bresse Agglomération ayant fusionné au 1^{er} janvier 2017 avec six autres Communautés de Communes et 2 syndicats pour devenir la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, cette dernière est devenue la collectivité gestionnaire de ce service commun. La convention a été renouvelée et étendue à la commune de Montrevel en 2018.

Compte tenu du travail réalisé dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information et de la modification des règles de facturation induites par ce travail, il convient de renouveler la convention afin d'assurer ainsi la poursuite du service commun : Informatique et Télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le renouvellement de la convention de service commun « Informatique et Télécommunications » entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et les communes de Bourg-en-Bresse, Buellas, Dompierre sur Veyle, Jasseron, Lent, Montcet, Montracol, Montrevel-en-Bresse, Péronnas, Polliat, Saint André sur Vieux Jonc, Saint Denis les Bourg, Saint Rémy, Servas, Vandeins et Viriat, ci-annexée.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer ladite convention et tous documents afférents.

Questions diverses

☞ Commerce : l'Entreprise BETEC a été choisie pour réaliser un diagnostic de la structure. Un compte-rendu nous a été présenté en mairie mercredi 11 septembre, avec les intervenants de BETEC et Mme MARMETH en charge de notre dossier à l'Agence d'Ingénierie de l'Ain.

☞ Le service Economie et Attractivité de GBA propose dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du territoire en lien avec l'Association Boc' à récup et le soutien financier de la fondation CARASSO-programme TETRAA le projet « **des vergers dans vos communes** ». Les objectifs sont de mettre en réseau sur la création, l'entretien et l'animation des vergers du territoire. De lancer une dynamique globale autour de l'alimentation locale pour tous. Ces vergers sont aussi vecteurs de lien social et solidarité. Les élus décident de s'engager dans cette action. La commune a le choix entre 2 à 10 arbres fruitiers différents, les référents de ce projet sont : MM. Gabillet Oliver et ROBIN Thierry, Mme Malecki Agnès.

☞ L'Association Départementale d'Aide aux Personnes de "Ain (ADAPA) propose un projet « ADAP' & MOI ». Ce programme de prévention est gratuit pour les participants et les porteurs du projet, 8 communes seront retenues, pour présenter ces différents temps d'animation aux seniors du territoire (groupes de 15 personnes). Nous avons contacté Mme BERTILLOT Marie-Claude, Présidente du Club Loisirs Ensemble pour l'associer à ce projet.

☞ Des inondations systématiques dans deux garages des logements du presbytère se produisent à chaque fois qu'il pleut. Les locataires demandent donc à ce que le nécessaire soit fait. Des devis vont être demandés pour réaménager le pourtour des garages et de la cour.

☞ Une administrée est venue en mairie pour nous informer qu'elle souhaitait faire stériliser les chats errants, très nombreux vers chez elle, avec la fondation BARDOT qui soutien ce programme. Afin que les frais de stérilisations lui soient remboursés elle a dû s'engager auprès de la fondation en signant un formulaire, ainsi que la commune, qui s'engage à ne pas attraper les chats errants stérilisés. Ces chats seront tatoués d'un **S à l'oreille**.

☞ Depuis le 1^{er} janvier 2024, le Pouvoir de Police du Maire s'applique aux collectivités, en ce qui concerne la publicité. En application à la Convention Citoyenne pour le Climat, dans le but de mieux réguler les publicités, préserver les paysages et diminuer les incitations à la consommation (Article 17 de la loi Climat et Résilience). La commune devra donc enregistrer au même titre que les dossiers d'urbanisme les demandes de DP (déclarations préalables) ou AP (Autorisations préalables) pour les pré-enseigne, enseigne ou

publicité. Pour se faire GBA propose un accompagnement gratuit aux communes pour instruire les dossiers. Une convention est à ce jour en cours de rédaction.

☞ Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public mobilités, Grand Bourg Agglomération (GBA) a renouvelé son contrat de délégation en vigueur avec des améliorations à la rentrée scolaire. Une forte augmentation de l'offre est proposée sur l'ensemble du territoire, visant à offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens. Notre commune peut bénéficier du TAD (Transport à la Demande) pour se rendre sur Polliat ou Bourg-en-Bresse où des bus prennent le relais pour aller ensuite à la destination souhaitée.

☞ Un festival d'humour itinérant est proposé aux petites communes, en contrepartie de la mise à disposition gratuite d'une salle. Les billets sont vendus de 10 à 15€. Cette proposition va être orienté auprès du Comité des Jeux.

☞ Suite à la mise en place d'étagères dans la classe de Mme VEIGAS, M. MARTIN sollicite la commune pour avoir le même équipement dans sa classe, mais avec une autre sorte d'étagère, puisque pour Mme VEIGAS elles ont été récupérées à la bibliothèque. Après échange les élus valident cette demande.

☞ La gendarmerie de Chatillon-sur-Chalaronne, a désigné un nouveau gendarme référent pour notre commune, il s'agit de l'Adjudant VACHER Wilfried.

☞ Le changement de la borne incendie N°1 Route des Moiroux et la mise à jour du tableau des B.I pour le SDIS, sont terminés.

☞ Invitation du Don du Sang samedi 28 septembre de 10h à 12h pour un temps d'échange convivial avec les jeunes conscrits des 3 communes.

☞ Report de l'inauguration de la salle des fêtes de St Sulpice.

☞ Il est rappelé que le car n'est pas une garderie, que seul les enfants scolarisés dans une commune différente du lieu d'habitation y sont autorisés. Un problème pour le nombre de places a été signalé à GBA. Des échanges sont à venir avec les divers acteurs.

Examen des dossiers d'urbanisme par la commission :

- Les 3 lots » chemin de Beauvet » sont vendus
- 2 PC pour une maison individuelle
- 2 DP pour les panneaux photovoltaïques
- 2 DP régularisation
- -DP pour pose d'un trottoir et d'une terrasse
- Une demande de DIA pour la vente du LOT 2 pour laquelle la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

Compte-rendu

Un rdv avec ENEDIS en mairie a eu lieu le mercredi 4 septembre avec Mme le Maire et Yannick LABALME pour la présentation d'un nouveau logiciel ENEDIS permettant de contrôler l'état des lieux de notre parc électrique, les coupures, les consommations de nos différents points de livraison.

Invitations à venir

- Conférence des Maires lundi 16 septembre
- Conférence Bresse Dombes mercredi 11 septembre
- Cérémonie de passation à Chaveyriat samedi 21 septembre 16h30

La séance est levée à : 22h00

Le prochain conseil sera le : le mardi 15 octobre à 19h30

